Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2025

#### **DELIBERATION N° 38/2025**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le17 avril, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

# DATE DE CONVOCATION

08 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE 08 avril 2025 ETAIENT PRESENTS: Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Sophie DIERRE - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

VANDER

**EXCUSÉS**: Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Corinne DROUEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

## NOMBRE DE CONSEILLERS

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Anne JOSEPH.

En exercice 13 Présents 11 Votants 12

## RENVOI EN COUR D'APPEL DE ROUEN Consorts TEMAM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un renvoi en cour d'appel de Rouen des héritiers de M TEMAM concernant la décision de la Cour d'Appel de Caen du 23/03/2023. Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de solliciter le cabinet Paragraphe Avocats, en charge du dossier de l'hôtel des Bains et le cabinet SILIE VERILHAC et Associés, avocats inscrits à la Cour d'Appel de Rouen.

#### **APRES DELIBERATION**

L'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE monsieur le Maire à défendre la commune pour ce renvoi en cour d'appel de Rouen.

**CHARGE** le cabinet Paragraphe Avocats et le cabinet SILIE VERILHAC et Associés, de représenter la commune après accord de notre compagnie d'assurances.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire Michel MARESCOT